Intitule de la certification

Référent énergie dans l'industrie

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif deformation visant la certification est initié :

Pour les entreprises industrielles, mettre en place une fonction Référent Energie représente un des leviers d'une gestion plus performante de l'énergie et notamment au travers du pilotage de leur Système de Management de l'Energie (SMEn). Le Référent Énergie, quel que soit son poste, est la personne en charge dans l'entreprise de la gestion de l'énergie depuis l'achat jusqu'à son utilisation : il propose un plan d'actions et pilote sa mise en œuvre.

La mission de référent énergie peut être confiée à toute personne dans l'entreprise ayant en charge la responsabilité "énergie" ou souhaitant l'acquérir (responsable de production, maintenance, qualité-sécurité-environnement, travaux neufs, achats, chef d'entreprise ...).

L'objectif est de doter le référent énergie d'outils et de méthodes visant à améliorer la performance énergétique de son entreprise, en mettant en place des solutions techniques et organisationnelles simples et rapidement rentables.

Référentiels				
Référentiel de	Référentiel de certification			
compétences	Modalité(s)	Critères		
Compétence 1 : Réaliser un état des lieux de la consommation énergétique sur équipement industriel Cette compétence vise à analyser les données de consommation énergétique sur un équipement industriel et à rédiger l'état des lieux de la consommation énergétique sur cet équipement	Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes : ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE. L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur : 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL. Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.	En matière de méthodes utilisées : Les données collectées relatives à la consommation énergétique et à l'usage des équipements (surface d'échange, débit, relevé de consommation, chaleurs spécifiques, débits des fluides) sont vérifiées par rapport aux valeurs de référence, à partir du système de mesurage mis en place dans l'entreprise (moyens de mesure, fréquence des relèves). Les gains et les pertes d'énergie constatés à partir de l'analyse des données de consommation sont traduits en potentiels d'amélioration de la performance énergétique. En matière de moyens utilisés : L'ensemble des installations et équipements sources d'énergie a été identifié (tous types d'énergie : électricité, fuel, gaz, air comprimé, vapeur). Les outils de mesures physiques (ex : débitmètre, wattmètre, sonde, ou autres outils de mesures fixes) choisis sont adaptés et correctement utilisés En matière de liens professionnels / relationnel : Le rôle des différents acteurs de l'entreprise est maîtrisé. Les acteurs à mobiliser pour contribuer à l'analyse des données de consommation sont identifiés et repérés. Le document est rédigé de manière structuré et exploitable par un tiers, il est présenté aux responsables de l'entreprise. Les fournisseurs d'outils de mesure sont identifiés. En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail : Les procédures et consignes de sécurité et de fonctionnement liés aux équipements industriels sont respectées. Le coût de la campagne de mesure (achat de matériel, mesure physique, fournisseurs) est déterminé et chiffré. En matière de résultats : Les données de consommation énergétique sur équipement industriel sont analysées : la performance énergétique des équipements est calculée pour chaque type d'énergie (électricité, combustibles, vapeur, chaleur, air comprimé). Un état des lieux de la consommation énergétique sur équipement industriel est rédigé, il comprend : L'analyse des consommations et des usages, Les potentiels d'amélioration de la performance é		

Référentiels				
Páfárontial do	Référentiel de certification			
compétences	Modalité(s)	Critères		
Référentiel de compétences Compétence 2 : Proposer un plan d'actions à partir de l'état des lieux des consommations énergétiques Cette compétence vise à identifier les objectifs énergétiques à partir des résultats de la consommation énergétique et à définir les actions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.	Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes : ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE. L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur : 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL. Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra			
	territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités	 En matière de résultats: Les objectifs énergétiques sont identifiés à partir de l'état des lieux préalablement réalisé, en cohérence avec politique énergétique et les ressources de l'entreprise (financières, techniques, humaines). Les objectifs sont déclinés en actions sur les plans technique, opérationnel et organisationnel (actions correcti préventives, d'optimisation): technique: préconisations sur la conception de produits/process (préconisation sur le choix des procédés de produci l'achat d'équipements énergivores (préconisation sur l'investissement dans un équipement) opérationnel: démarrage et arrêts d'équipements, maintenance préventive, recherche de fuites, amélioration des mode comptage 		

Référentiels				
Référentiel de	Référentiel de certification			
compétences	Modalité(s)	Critères		
Compétence 3 : - Evaluer les résultats du plan d'actions Cette compétence vise à assurer le suivi du plan d'actions, à vérifier les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. En cas d'écart, les indicateurs de performance énergétique sont ajustés. Les résultats obtenus sont communiqués à la hiérarchie	Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes : ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE. L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur : 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL. Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.	En matière de méthodes utilisées : Les indicateurs de suivi du plan d'actions (Ipé, facteurs externes influents, indicateurs financiers) sont mesurés régulièrement. Les méthodes de gestion de projet (ex : PDCA, objectifs SMART) sont déployées et efficaces. Les instructions et les protocoles de mesure sont appliqués (mesure, régularité, niveau, ratio). Le mode opératoire d'analyse et de vérification des résultats est respecté. Les indicateurs de performance sont analysés et des préconisations pour réduire les écarts sont formalisées. En matière de moyens utilisés : Un plan de mesurage / comptage est défini et appliqué. Les outils de suivi du plan d'action (GTC, Tableau, logiciel de monitoring) sont adaptés au contexte de l'entreprise compte tenu de ses usages, sa politique énergétique et de ses ressources. Pour chaque préconisation, les actions correctives de l'indicateur de performance sont décrites en termes de contenu, moyens financiers, moyens humains, moyens techniques. En matière de liens professionnels / relationnels : Les acteurs concernés par l'information sont identifiés (collègues, responsable, service qualité, maintenance). Les acteurs parties prenantes du plan d'action sont informés, sollicités pour contribuer au suivi du plan d'action. Les analyses et préconisations sont décrites et argumentées auprès de la hiérarchie pour validation. En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail : Une revue périodique du plan d'action pour suivre l'avancement du plan d'action est proposée. Les outils d'aide à la décision et au pilotage du plan d'actions permettent d'avoir une vision globale et dynamique du site et une vue d'ensemble sur les énergies consommées. Les préconisations de réduction des écarts sont cohérentes avec le plan d'actions : ils sont vérifiés au travers des résultats des actions mises en place. En cas d'écart, les indicateurs de performance énergétique sont ajustés : les indicateurs de performance énergétique identifiés dans le plan d'actions sont amélioré		